

LE GESTE RECYCLER

RECYCLER, C'EST D'ABORD FAIRE LE BON GESTE D'APPORT

Radioscopie de l'opinion française en 2025,
une étude signée Elabe pour **ecosystem**

ecosystem

RECYCLER C'EST CONTRIBUER À...

préserver les ressources naturelles,
neutraliser les polluants présents dans les appareils,
créer des emplois, valoriser des matières.

Le recyclage, un levier essentiel de la circularité

Le recyclage des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) n'est plus un simple "bon geste", mais un **levier indispensable pour répondre à des urgences écologiques, économiques et sociétales** face à l'augmentation constante de la consommation d'appareils électriques et donc de ressources naturelles pour les fabriquer.

79,2%

c'est le taux de recyclage moyen d'un DEEE ménager sous forme de nouvelles matières premières¹.

Le recyclage diminue la pression sur les ressources naturelles et minimise les impacts environnementaux liés à l'extraction minière. A titre d'exemple, les émissions de gaz à effet de serre générés par la **production de DEEE** représentent 16,6 milliards de kg d'équivalents CO₂ par an².

Le traitement complet des DEEE a un double impact positif :

• Neutralisation des polluants

L'étape de dépollution des appareils est essentielle pour isoler et neutraliser les polluants contenus dans certains appareils : le mercure, le brome, le Cadmium ou encore les gaz réfrigérants (à fort pouvoir de réchauffement climatique).

• Utilisation moindre de ressources naturelles

La réintroduction de matières recyclées dans un nouveau cycle de production permet de réduire l'utilisation de matières premières.



17,6 kg/an/habitant

Production moyenne de DEEE en Europe, classant le continent au premier rang mondial²



42,8%

Part collectée et recyclée en Europe, le taux le plus élevé au monde²



4^e place

Rang occupé par la France parmi les pays européens producteurs de DEEE, illustrant l'importance de sa responsabilité dans la gestion de ces déchets

Ce rôle crucial est porté par les éco-organismes tel qu'ecosystem, leader européen de la filière, à travers leur mission de collecte des DEEE en vue de leur dépollution et recyclage.

1. Chiffres ecosystem 2024

2. D'après le Rapport de l'ONU 2024 sur les DEEE



L'APPORT EN DÉCHETTERIE, UNE NORME SOCIALE

Déposer son appareil usagé en déchetterie, c'est gratuit, utile et possible partout en France.

Selon la dernière étude *ELABE "Radioscopie de l'opinion"* commanditée par ecosystem, dont l'objectif est de comprendre la manière dont les Français vivent et perçoivent l'économie circulaire et adoptent ou non les gestes associés, l'apport en déchetterie est une pratique bien ancrée.

88%

des Français
en ont une
bonne image

58%

en ont le réflexe

C'est d'ailleurs le premier canal de collecte pour près d'un appareil ménager sur deux.

PARMI CEUX QUI LE PRATIQUENT :



71%

le font par civisme,
une norme sociale



68%

pour éviter les
pollutions
pour l'environnement



59%

trouvent
ce geste simple

MAIS DES FREINS SUBSISTENT :



58%

évoquent la difficulté
d'apporter des objets
encombrants



37%

à cause des horaires
trop limités



31%

en raison de
l'éloignement de la
déchetterie



77%

trouvent ce geste
fiable et rassurant

C'est d'ailleurs le seul geste qui obtient un tel score de fiabilité, démontrant que le travail de réassurance mené par ecosystem sur le sujet depuis des années porte ses fruits.

* Le geste recycler s'inscrit dans le contexte de l'étude "Radioscopie de l'opinion", menée par ELABE pour ecosystem en 2025. Pour télécharger l'intégralité du dossier de presse cliquez sur [ce lien](#).



L'APPORT EN BAC DE COLLECTE, LE GESTE QUI S'INSTALLE

Déposer ses petits appareils usagés dans les bacs de collecte des magasins, c'est simple et rapide. Proposer une solution de collecte est même une obligation pour les enseignes.

Pour satisfaire à cette exigence, ecosystem propose à ses partenaires distributeurs depuis 2011 d'équiper leurs points de vente d'un bac de recyclage en libre-accès. On peut y déposer :



Les petits appareils de moins de 25 cm : câbles, chargeurs, multiprises...



Les ampoules et les tubes



Les piles et batteries



Les cartouches d'encre

90%

en ont une bonne image

Perçus comme familiers, visibles dans les lieux du quotidien (supermarchés principalement) et parfaitement intégrés dans le décor. L'apport en bac de collecte est devenu une pratique contemporaine entrée dans les mœurs, grâce notamment aux campagnes de sensibilisation orchestrées par ecosystem.

PARMI CEUX QUI LE PRATIQUENT :



69%

le font pour éviter les pollutions pour l'environnement



61%

par civisme, une norme sociale



54%

apprécient sa simplicité, notamment grâce à la multiplication des points de collecte

MAIS DES FREINS SUBSISTENT :



54%

jugent la collecte "pas pratique" et la difficulté d'apporter des objets encombrants



20%

se refusent encore à apporter leurs équipements en bacs de collecte



45%

dénoncent le refus de certains magasins de reprendre les appareils

C'est d'ailleurs l'un des enjeux d'ecosystem d'inciter les réseaux de distribution à respecter cette obligation³.





La reprise

une obligation pour les distributeurs



45%

des Français se plaignent du refus de certains magasins de reprendre des appareils



73%

savent qu'un livreur a l'obligation de reprendre gratuitement l'ancien EEE lors d'une livraison à domicile d'un EEE acheté neuf, s'ils en font la demande



60%

ont déjà eu recours à ce dispositif de reprise à domicile



20%

ont déjà été confronté au refus d'un vendeur ou d'un livreur de reprendre l'ancien appareil

Si vous achetez un appareil neuf, en remplacement d'un équipement hors service, votre magasin a l'obligation de reprendre l'ancien au moment de l'achat en point de vente ou au moment de la livraison.

C'EST LA REPRISE "1 POUR 1".

Et même sans acheter un appareil neuf, le distributeur d'une surface de vente dédiée d'au moins 400m² a aussi l'obligation de reprendre les équipements électriques et électroniques, ampoules, tubes, piles et batteries usagés.

C'EST LA REPRISE "1 POUR 0".

DE LA COLLECTE AU RECYCLAGE : UNE CHAÎNE DE TRAITEMENT COMPLÈTE

Chaque année, des milliers de petits appareils électriques et d'ampoules terminent dans les ordures ménagères (119 000 tonnes par an²). Un appareil électrique jeté dans les ordures ménagères ne sera pas pris en charge par la filière et donc pas traité. Les polluants qu'il contient se retrouveront donc soit dans l'atmosphère, soit dans les sols.

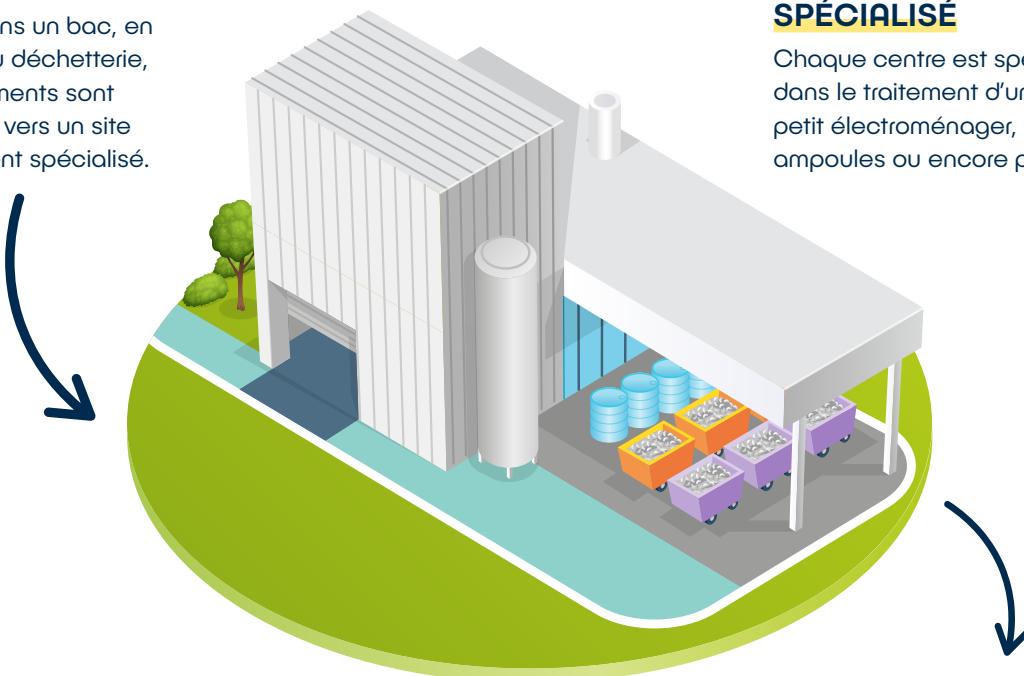
Pour y remédier, ecosystem œuvre à sensibiliser les Français aux gestes utiles, tels que l'apport en bac de recyclage ou en déchetterie, par exemple à travers ces vidéos : [Les Bons Gestes - YouTube](#).

Plus de 13 000 points de collecte en magasins ou déchetteries

sont disponibles dans toute la France pour accueillir ampoules, tubes, petits appareils électriques, cartouches d'encre, piles et batteries.

COLLECTE

Une fois dans un bac, en magasin ou déchetterie, les équipements sont acheminés vers un site de traitement spécialisé.



CENTRE DE TRAITEMENT SPÉCIALISÉ

Chaque centre est spécialisé dans le traitement d'un flux : petit électroménager, ampoules ou encore piles.

S'en suit une série d'étapes qui vont permettre de **séparer les matières en grandes familles** : principalement plastiques, ferrailles, métaux non ferreux, verre. La finalité est de **réutiliser les matières** pour la fabrication de nouveaux produits.



RECYCLAGE

Ils y sont **dépollués** (extraction des substances potentiellement dangereuses comme le mercure) puis broyés en petits morceaux (appelés fractions).



DÉPOLLUTION



En 2024, ont été collectées



694 814
tonnes d'EEE ménagers
soit
142 290 278
unités



4 937
tonnes d'ampoules et tubes
soit
60 955 649
unités



10 963
tonnes de piles
et accumulateurs

La collecte et le recyclage des matières issues ont contribué à :



530 497
tonnes de matières
recyclées

À PROPOS



ecosystem est un éco-organisme, c'est-à-dire une entreprise à but non lucratif agréée par les pouvoirs publics. Nous œuvrons à l'allongement de la durée de vie des équipements électriques et électroniques (EEE) en soutenant la réparation et le réemploi, et en assurant leur dépollution et recyclage lorsqu'ils sont en fin de vie. Nous prenons en charge les EEE ménagers et professionnels, les ampoules et les batteries.



CONTACT PRESSE ECOSYSTEM : RUMEUR PUBLIQUE

ecosystem@rumeurpublique.fr

Jérôme Saczewski - 06 09 93 03 44 • Laurence Bachelot - 06 84 05 97 54
Charlène Brisset - 06 46 54 89 36 • Marine Broustal - 06 21 70 40 07

CONTACT PRESSE ELABE

François Cathalifaud • francois.cathalifaud@elabe.fr - 06 62 15 50 03